

Maria Colombo Timelli

Les dialogues dans les *Cent nouvelles nouvelles*. Marques linguistiques et (typo)graphiques, entre manuscrit et imprimé

Dans le cadre d'une réflexion sur le passage de l'oral à l'écrit et plus particulièrement sur le/s système/s de notation permettant d'enregistrer la « parole » sur la page écrite, les *Cent nouvelles nouvelles* me semblent offrir un terrain d'étude particulièrement fécond, et ce pour plusieurs raisons convergentes que j'espère pouvoir montrer au cours de cet article.

La tradition textuelle de ce recueil, élaboré en milieu bourguignon autour de 1455-1460, est bien connue : un manuscrit « original », appartenant au duc de Bourgogne Philippe le Bon (*ante* 1467-1468 ; Barrois 1830 : n. 1261 et 1689) et aujourd'hui perdu, un manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Université de Glasgow (Hunter 252, *ca* 1480), une *editio princeps* parisienne due à Antoine Vérard (1486) suivie par un autre incunable de Vérard (*s.d.*, *inter* 1498 et 1499), puis par de nombreuses éditions au 16^e siècle¹.

Objet d'une bibliographie importante (Labère 2006 : 909-916 ; Velissariou 2012 : 588-596), les *Cent nouvelles nouvelles* présentent un intérêt linguistique remarquable : dans notre perspective, si on ne peut pas prétendre que les nombreux dialogues qui émaillent la plupart des récits constituent un reflet de la « langue parlée » du milieu du 15^e siècle, encore moins d'une langue « spontanée », il est néanmoins certain que la transposition écrite de ces échanges « oraux » permet d'étudier de près les dialogues sous deux angles différents et complémentaires :

¹ On dénombre 12 éditions au total entre 1486 et 1536 : cependant, les listes fournies par Woledge (n. 30) et le *USTC* ne se recoupent que partiellement.

- les marques *linguistiques* d’insertion des répliques (présence et position des *verba dicendi*, termes d’adresse...), système à attribuer vraisemblablement à l’auteur du recueil ;
- les marques *graphiques* utilisées pour signaler les répliques et les isoler dans et par rapport aux passages narratifs, système dont est responsable le *scripteur*, qu’il soit copiste ou imprimeur/compositeur.

Dans la perspective plus large de l’histoire de la lecture, ces observations permettront peut-être aussi de mieux cerner la question de la réception du texte, dans la mesure où langue et ponctuation, en concourant à signaler les passages dialogués, constituent un guide visuel et conceptuel pour un destinataire qui peut être identifié de plus en plus avec un *lecteur*².

Située au croisement de deux problématiques, ma recherche a pu s’appuyer sur une double bibliographie :

- d’une part les études centrées sur les différentes formes du DR (DD, DN, DI)³ ; riches en notations stimulantes sur les différents aspects la langue – morphologie, syntaxe, sémantique, style – celles-ci se fondent pour la plupart sur les éditions critiques pour vérifier ce qui marque *linguistiquement* l’apparition du DR au sein des passages narratifs ; et si certains critiques se montrent sensibles à la nécessité de revenir aux manuscrits/imprimés anciens pour étudier sur pièces les marques *graphiques* de ce type particulier de discours, il est rare qu’ils s’en chargent ;
- d’autre part, les contributions portant sur les marques qui président à la transcription des répliques (ponctuation, majuscules, mise en page) ; dans ce cas, les critiques

² La critique a jusqu’à présent négligé ces aspects : l’éditeur critique des *Cent nouvelles nouvelles* (Sweetser 1996) ne se prononce pas à ce sujet ; ni la thèse de Roger (2011), ni l’étude de Velissariou (2012), ne les prennent en compte. Roger, dont le chapitre 5 a pour titre « Spoken language in Hunter 252 : a study of direct speech passages », présente d’abord les traits linguistiques qui caractérisent les échanges oraux, pour étudier ensuite les variations diatopiques et diastratiques en rapport aux personnages prenant tour à tour la parole. Velissariou, qui consacre plusieurs pages à la présence du « style direct » dans les nouvelles (voir spécialement les p. 275-280), ne s’y intéresse que dans la mesure où, à ses yeux, ce « style » confirme « l’ancrage oral du recueil » (titre du chapitre 3 de la deuxième partie) et par là la proximité des nouvelles avec la production théâtrale de l’époque.

³ Par commodité j’adopterai ici les abréviations devenues courantes : R (récit), DR (discours rapporté), DD (discours direct), DN (discours narrativisé), DI (discours indirect), TA (terme d’adresse), *v.d.* (*verbum/verba dicendi*).

s'interrogent davantage sur la pratique des copistes/imprimeurs qu'au but premier de ce marquage du discours rapporté, à savoir la *lecture* : l'usage de la ponctuation nous dit certainement quelque chose de la conception que ceux-ci se faisaient des articulations du discours, mais il nous informe aussi, peut-être surtout, sur l'utilité de ces systèmes pour le *lecteur*⁴, que ce soit un lecteur qui déclame à haute voix ou un lecteur silencieux.

Cette contribution est organisée en deux volets. À partir d'un corpus limité de textes (les 10 premières nouvelles, qui offrent néanmoins un spécimen très varié tant des types de DR que des modalités linguistiques et graphiques d'insertion dans le récit), nous isolerons d'abord (1) des exemples des deux typologies de DR les plus fréquentes (DI, DD) pour étudier (§ 1.1) le passage du récit au DR et les marques *linguistiques* mises en œuvre pour le signaler ; (§ 1.2) le passage d'une réplique à l'autre dans le DD ; (§ 1.3) le retour au récit. Nous vérifierons ensuite (§ 2) si et dans quelle mesure des signes de ponctuation sont mis en jeu pour signaler *graphiquement* le DR ; la collation entre le manuscrit et le premier incunable de Vérard permettra de vérifier (§ 2.1) si le manuscrit d'une part, l'imprimé de l'autre, adoptent chacun un système cohérent qui se répète à chaque dialogue ; en corollaire, si et dans quelle mesure les deux systèmes sont similaires ; (§ 2.2) si la collocation et le type de marque coïncident dans les deux témoins.

⁴ Marchello-Nizia a été l'une des premières à souligner la nécessité de prendre en compte la « matérialité » des textes et à mettre en rapport ponctuation et lecture (Marchello-Nizia 1978 : 44). Llamas Pombo s'avère sensible à cet aspect, lorsqu'elle affirme que « la ponctuation est étroitement liée à la réception, car elle inscrit dans le code alphabétique " une lecture " des textes » (Llamas Pombo 2007 : 14) ; mais dans la suite de son étude, ce qui l'intéresse c'est « la " reconstruction " de la compétence linguistique du *scripteur médiéval en matière de ponctuation* » (*ibid.* : 15, c'est moi qui souligne). Et lorsqu'elle reconnaît l'existence, « surtout à la fin du Moyen Âge, [de] pratiques de ponctuation qui témoignent d'une distinction d'unités exclusivement *pour l'œil* » (*ibid.* : 27), elle se réfère à des textes en vers où la ponctuation est au service de la rythmique et la prosodie.

1 Marques linguistiques

1.1 Le passage du récit au DR et les marques linguistiques mises en œuvre pour le signaler

Pour ce qui est du passage du récit au discours rapporté, deux cas de figure peuvent se présenter :

- R → DD
- R → DI / DN → DD

cette transition étant signalée par des marques linguistiques en partie seulement superposables : si les *v.d.* sont communs au DD et au DI, seul le premier comporte des TA et/ou interjections⁵.

Le passage du R au DD s'avère peu fréquent dans notre corpus⁶ :

Si [le mari] se prend a meiser/ Et a chef de sa meditacion se tire pres d'elle [sa femme] plorant [sic] ses genoulz tout en bas sur la terre *et dist les beaulx motz qui s'ensuyvent*⁷. Ma treschere compaigne et tresloyale espouse Je vous requier et prie ostez de vostre cueur tout courroux [...] vostre grace me soit donnee Et me pardonnez ma folie. (5r-v ; I, 206-222).

Et après ce qu'i l'eut assez avant descouverte [le meunier] fist comme maniere de regarder ça et la *et dist/* seurement madame le dyamant est entré en vostre corps. (11r ; III, 245-248).

Et monseigneur Talebot de son poing qui estoit gros et lourd descharge sur la teste de ce bon pelerin *et luy disoit* ha larron avez vous desrobé l'église. (15v ; V, 150-153).

Les traits communs sont facilement reconnaissables :

- à l'extérieur du DD : la présence régulière du *v.d.* (toujours *dire*, toujours en prolepse et coordonné à une action précédente ou contemporaine par *et*)⁸,

⁵ En principe, le discours indirect libre en comporte aussi, mais le seul exemple que j'en ai relevé dans mon corpus (éd. Sweetser, nouvelle IV, 124-125) n'en présente pas. Sur le rôle des interjections comme marque du DD, voir Oppermann-Marsaux (2013).

⁶ Dans les citations qui suivent, limitées à quelques spécimens, je reproduis la graphie et la ponctuation du ms. de Glasgow ; par commodité, je renvoie aussi à l'édition Sweetser : le chiffre romain indique le numéro de la nouvelle, les chiffres arabes les lignes du texte.

⁷ Le long discours du mari, mené sur un ton solennel, est introduit par une formule de chancellerie, tel un document authentique qu'il s'agit de reproduire ponctuellement.

⁸ Sur ce qu'elle appelle « marquage externe du DD », voir Marchello-Nizia (2012) (corpus : *Chanson de Roland* et *Queste del saint Graal*).

– à l'intérieur du DD : la présence d'un TA⁹ et/ou d'une interjection¹⁰, le passage de la troisième personne à P1/P5, constituent un ensemble de marques qui se renforcent mutuellement en accompagnant le lecteur du récit vers la mise en scène des échanges verbaux.

Dans la plupart des cas, pourtant, le passage du récit à la reproduction de la parole des personnages se fait par une transition au DI / DN¹¹ :

Et adonc fist elle aucunement semblant de le cognoistre *en demandant* dont il venoit a ceste heure. Et *pour response* ne bailloit aultre que ouvrez ouvrez. Ouvrez *dit elle/* encores n'y estes vous pas meschant houllier par la force sainte marie j'aymeroie mieulx vous veoir noyer que seans vous bouter Allez coucher en mal repos dont vous venez. (4v-5r ; I, 165-172).

[Le passage du R au DD est graduel : question de la femme au DI (*en demandant*), réponse du mari au DD (impératif P5), puis réplique de la femme au DD, signalée par le *v.d.* en incise et la co-présence de P1 + P5].

S'il avoit bien tansée et villannée sa femme auparavant encores recommença il plus dure legende Car elle avoit consenty après sa defense le deshonneur de luy et d'elle. *Helas dit elle* et ou est la femme tant asseuree qui osast dedire ung homme aussi eschauffé et enragé que cestui est... (13v ; IV, 122-127).

[La séquence est ici prolongée : les paroles du mari sont implicites dans le DN (deux verbes à l'infinitif quasi-synonymes : *tanser*, « quereller, injurier », et *villanner*, « traiter qqn avec mépris, outrager, maltraiter qqn ») ; l'expression figurée *recommencer dure legende*, par allusion à la *Legenda aurea*, remplace le *v.d.* nécessaire pour introduire au DI les motivations alléguées par le mari (*Car...*) ; le passage au DD se fait enfin sur une interjection, le *v.d.* lui-même pouvant apparaître en incise.]

Les exemples cités jusqu'ici, pour lesquels je me suis appuyée sur le manuscrit de Glasgow, ne présentent que des variantes mi-

⁹ On rappellera l'article éclairant de Lagorgette (2004), sur la co-occurrence TA/verbe de parole, qui ne considère cependant pas leur rôle en tant que signaux du DR pour le lecteur.

¹⁰ Sur « A / Ha » en particulier, dans un corpus en ancien et en moyen français, voir Capin (2013).

¹¹ Marnette (2006a : 53) a bien mis en évidence ce rôle « annonceur » du DI.

nimes dans l'édition Vérard. En revanche, dans la séquence qui suit, la transition R → DI → DD est directement en cause :

Manuscrit	Incunable ¹²
<p>Si [le serviteur] <i>dist</i> ung jour a monseigneur qu'il estoit tresjoyeux qu'il avoit si tresbelle et bonne dame espousee car a ceste cause il ne sera plus empesché de faire queste ça et la pour luy comme il avoit de coustume. A quoy monseigneur <i>respondit</i> que pourtant ne se remuoit droit¹³ Et jasoit qu'il soit marié si n'est il pas pourtant du gracieux service d'amours osté mesmes de bien en mieulx s'i veult employer et donner. Son mignon non content de ce vouloir luy <i>respondit</i> que sa queste en amours doit estre bien finee quand amours l'ont party de la nonpareille des aultres de la plus belle de la plus sage de la loyalle et toute bonne. <u>Et quand a luy face monseigneur ce qu'il luy plaist mais de sa part jour de sa vie a aultre femme parole ne portera au prejudice de sa maistresse.</u> Je ne sçay quel prejudice <i>dit</i> le maistre... (23r-v ; X, 31-46)</p>	<p>Si [le serviteur] <i>dist</i> ung jour a monseigneur qu'il estoit tresjoyeux de luy pource qu'il avoit si tresbelle et bonne dame espousee/ car a ceste cause plus ne seroit empesché de faire queste ça et la pour lui come il avoit de coustume. A quoy monseigneur <i>respondit</i> que ce nonobstant n'entendoit pas du tout amours abandonner. & jasoit ce qu'il fust marié si n'estoit il pas pourtant du gracieux service d'amours osté/ mais de bien en mieulx s'i vouloit emploier. Son mignon non content de ce vouloir lui <i>respondit</i> que sa queste en amours devoit estre bien finee quant amours l'ont party de la nonpareille/ de la plus belle/ de la plus saige/ de la plus loyale et bonne par dessus toutes autres. <u>Faictes dit il monseigneur ce qu'il vous plaira/ car de ma part a aultre femme jamais parole ne porteray au prejudice de ma maistresse</u> Je ne sçay quel prejudice <i>dit</i> le maistre... (c7v^{a-b})</p>

La première partie du dialogue entre maître et serviteur coïncide dans les deux témoins, l'introduction des répliques au DI s'appuyant sur les mêmes verbes (*dire, répondre*) ; toutefois, alors que dans le manuscrit la dernière riposte du « mignon » est tout entière rapportée au DI et le passage formel DI → DD s'effectue au changement de voix (serviteur / maître), dans l'incunable celui-ci se situe à l'intérieur même du discours du serviteur, ce qui impose l'introduction d'un *v.d.* supplémentaire (*dit il*). Sur le plan

¹² Les citations sont tirées de l'exemplaire de la BnF, Rés. Y2-174, numérisé dans Gallica.

¹³ « S'agiter », selon le DMF, qui ne donne que cette occurrence ; le syntagme *remuer droit* (non pronominal) est glosé par Sweetser « changer de coutume » (p. 636) et traduit par Dubuis « rentrer dans le droit chemin » (traduction p. 99).

philologique, on est en droit de se demander si c'est l'ambiguïté de « monseigneur », TA aussi bien que substantif, qui peut être à l'origine de la variante.

1.2 Le passage d'une réplique à l'autre dans le DD

Les dialogues au DD, qui marquent la quasi-totalité des nouvelles, constituent un procédé de « théâtralisation » du texte que la critique a volontiers reconnu¹⁴ ; ne s'agissant cependant pas de pièces dramatiques, où l'alternance des voix peut s'appuyer sur la simple indication extra-textuelle du nom du personnage en cause, l'auteur a dû avoir recours à des procédés linguistiques multiples et souvent cumulés : *v.d.*, TA, interjections, changement de temps verbal, déictiques, adverbes négatifs ou assertifs, formes verbales de P1, P2, P5, concourent alors à baliser un texte autrement ambigu.

Et monseigneur Talebot de son poing qui estoit gros et lourd descharge sur la teste de ce bon pelerin et luy *disoit* ha larron avez vous desrobé l'eglise. Et l'autre de *crier* monseigneur je vous crye mercy jamais ne le feray. Le ferez vous. Nenny monseigneur. Or jurez donc que jamais en eglise quelle qu'elle soit n'entrez. Jurez villain. Et bien monseigneur *dist* l'autre. Et lors luy fist jurer que jamais en eglise pié ne mettroit / dont tous ceulx qui la estoient eurent grand ris... (15v ; V, 150-160)

Dans cette suite de répliques, les changements de locuteur sont signalés essentiellement par les marques de l'allocution : TA différenciels (*monseigneur* vs *larron*/*villain*) éventuellement doublés d'une interjection (*ha*), alternance de personne P1 / P5 avec reprise du même verbe (*jamais ne le feray*/*Le ferez vous*¹⁵) ; l'absence de marques dans les répliques centrales est palliée par des procédés qui lèvent toute ambiguïté : outre la reprise verbale que je viens de citer, la question-réponse (*Le ferez vous. Nenny*) ; il est aussi remarquable que la position des *v.d.* (*disoit*, *crier*, *dist*) varie :

¹⁴ Dernière en date à souligner cette dimension dramatique, A. Velissariou a même transcrit certains dialogues en introduisant des alinéas à chaque réplique afin d'en faire ressortir l'autonomie par rapport aux passages narratifs (Velissariou 2012 : 281-283, nouvelles I, III, XCVII).

¹⁵ Sur l'emploi des reprises verbales, ainsi que de *faire* en qualité de verbe vicair, caractéristiques des échanges oraux, on verra Roger (2013 : 146-147) et Marnette (2006a : 57).

en prolepse lors du passage du récit à la première réplique, en analepse au moment du retour au récit.

Si prend et baille son cousteau a ce curé en luy priant et requerant qu'on luy trenche la teste affin qu'il voise en paradis. Ha dya *dit* le curé tout esbahy/ il n'est ja mestier d'ainsi faire. Tu yras bien en paradis par aultre voye. Nenny *respond* l'yvroigne je y veil aller tout maintenant et cy morir par voz mains avancez vous et me tuez. Non feray pas *dit* le curé/ ung prestre ne doit ame tuer. Si ferez sire par la mort bieu/ et si bien tost ne me despeschez et ne me mettez en paradis je mesmes a mes deux mains vous occiray. Et a ces motz brandit son grand cousteau... (16v ; VI, 61-73)

Aux procédés déjà signalés (*v.d.* en incise : *dit le curé, respond l'yvroigne* ; interjections : *Ha dya, par la mort bieu* (Capin 2013 : 113-114) ; TA : *sire* ; adverbes ou syntagmes de négation / affirmation, reprise verbale : *Nenny, Non feray pas, Si ferez*) s'ajoute ici l'alternance P2 (le curé s'adresse à l'ivrogne en le tutoyant) / P5 (l'ivrogne vouvoye le curé).

... dont il [le mari] estoit tres esbahy et courroucé. Et luy [à son épouse] *va dire* m'amyte et pourquoy faictes vous cecy. J'ay bien cause *dit elle* Et aussi quelque maniere que vous facez il ne vous chault gueres de moy. vous en avez bien d'aultres dont il vous chault plus que de moy. Et non ay par ma foy m'amyte *dit il*. Je n'ayme en ce monde aultre femme que vous. Helas *dit elle* et ne vous ay je pas bien veu après disner tenir voz longues parolles a une femme en la sale en bas. on voit trop bien que c'est. vous ne vous en sariez excuser ne sauver. Cela *dit il* nostre dame/ vous n'avez cause de vous en rien jalouser. Et adonc luy va tout compter comment... (20r ; VIII, 87-100)

Comme dans la nouvelle V citée ci-dessus, le passage R → DD semble imposer la position proleptique du *v.d.* (*Et luy va dire*), alors que par la suite c'est en incise que celui-ci réapparaît (*dit elle, dit il*, en alternance) ; TA (*m'amyte*), reprises verbales (*Et non ay*) et interjections (*Helas*) ponctuent les tours de parole en empêchant toute équivoque.

1.3 Le retour au récit

Spéculaire à ce que nous avons analysé sous (§ 1.1), le retour au récit après un DR mérite de nous retenir rapidement (Perret 2008) ; dans ce cas encore, deux cas de figure peuvent se présen-

ter, à savoir le passage DD → R, ou DD → DI → R¹⁶. Sans fournir de nouveaux exemples, on se rapportera aux nouvelles citées ci-dessus :

- dans la nouvelle VI la transition se fait sur une allusion à l'échange verbal qui vient d'être reproduit : « Et a ces motz... » (VI, 72) ;
- dans les nouvelles V et VIII le passage pourrait se définir dégressif, se faisant graduellement *via* un DI : « Et lors luy fist jurer que jamais en eglise pié ne mettroit / dont tous ceulx qui la estoient eurent grand ris... » (15v ; V, 158-160) ; « Et adonc luy va tout compter comment... et que... et que... Comment aussi... et comme... et que... Quand nostre homme eut tout au long compté...¹⁷ » (20r ; VIII, 100-108)¹⁸.

Les variantes entre le manuscrit et l'incunable de Vêrard – qui attendent toujours un examen exhaustif¹⁹ – portent rarement sur les marques phatiques dans les dialogues : c'est ce qui nous a permis, à une exception près, de fournir une analyse unique pour la première partie de notre propos. Il en ira différemment pour les marques de ponctuation : si le but en est le même – confirmer, voire remplacer les signes linguistiques susceptibles de signaler les dialogues au lecteur – les systèmes mis en jeu varient.

¹⁶ En principe, une troisième possibilité est envisageable, à savoir R → DI → R : je n'en ai relevé aucun exemple dans les nouvelles analysées.

¹⁷ Sur l'emploi du possessif « nostre » pour désigner les personnages, voir Monsonogo (1986 : 290 ss).

¹⁸ L'anaphorisation du discours constitue le procédé habituel du retour au récit dans notre corpus : voir Perret 2008.

¹⁹ Soulignons que le rapport entre les deux textes conservés et l'« original » bourguignon est loin d'être éclairci : si l'édition Vêrard reflète très probablement l'ordre original du recueil (avec la dernière nouvelle consacrée à Griselde), il est tout aussi vrai que les variantes linguistiques qu'elle présente vont dans le sens d'une modernisation et d'une « normalisation » (avec suppression des régionalismes) suspectes. On verra tout spécialement les deux études de Rossi (1981-1983 et 1988). Pour Sweetser, qui enregistre néanmoins en bas de page les variantes les plus importantes de Vêrard, le choix du manuscrit de Glasgow comme texte de base semble aller de soi (voir l'« Introduction », p. VIII-IX).

2 Marques de ponctuation²⁰

Le copiste du manuscrit de Glasgow adopte un système de ponctuation limité à deux signes²¹ : la barre oblique et le point ; cependant, leur association avec la lettre majuscule augmente le nombre de marques possibles : « / m », « . m »²², « M », « . M » ; remarquons aussi, une fois pour toutes, que l'absence du signe de ponctuation, quel qu'il soit, peut dépendre de la mise en page : souvent le copiste néglige de l'introduire au bout de la ligne, surtout lorsque le texte dépasse déjà la marge de droite. Si le dépouillement partiel que j'ai mené²³ ne me permet pas d'affirmer que l'usage de ces marques est systématique dans le manuscrit tout entier, j'ai néanmoins pu vérifier une certaine régularité pour ce qui touche au DR sous la forme de DD²⁴. En particulier :

- la barre peut indiquer : le début d'une prise de parole après un *v.d.* en prolepse (« Et après ce qu'i l'eut assez avant découverte fist comme maniere de regarder ça et la et dist/seurement madame le dyamant est entré en vostre corps... » 11r) ; la reprise du DD après *v.d.* en incise (« Ha dya dit le curé tout esbahy/ il n'est ja mestier d'ainsi faire » 16v) ; elle peut aussi trouver place après une interjection (« Par la mort bieu/ dist il j'en suis si treshodé que plus n'en puis » 24r²⁵) ;
- la lettre majuscule seule, non précédée de point, indique elle aussi le début d'une réplique après *v.d.* (« A quoy le bon musnier respondit Dieu gard dieu gard ce recoigneur de cons » 11v), mais aussi une pause à l'intérieur même d'un tour de parole, sans qu'il y ait changement de locuteur (« Ne

²⁰ Les discussions sur l'existence d'une ponctuation propre à visualiser l'articulation des discours ont fait l'objet d'une remarquable synthèse par Llamas Pombo (2008 : 146-148).

²¹ Dans mon analyse, j'ignore les lettrines qui inaugurent chaque nouvelle et les rarissimes alinéas qui séparent – comme dans la nouvelle V, 15v – deux épisodes indépendants l'un de l'autre.

²² Pour cet emploi dans d'autres manuscrits du 15^e siècle, voir Barbance (1992-1995 : 511-512).

²³ Et que j'ai étendu à toutes les pages illustrées du manuscrit, dont je possède une reproduction en couleur de haute qualité.

²⁴ En effet, sur le plan de la ponctuation, rien ne démarque le DI / DN du R.

²⁵ Dans ce dernier cas on est en droit de se demander si la « / » se situe *après l'interjection* ou *avant l'incise*, en d'autres termes si c'est l'une ou l'autre que le copiste veut séparer du contexte : dans les feuillets que j'ai dépouillés, j'ai relevé d'autres interjections suivies de « / », aucun exemple en revanche d'incise précédée du même signe.

vous desconfortez que bien a point m'amyte dist
monseigneur Encores n'est pas le cas advenu Aussi il y a de
beaulx remedes » 9r) ;

- le point suivi de lettre majuscule peut signaler : le passage de R / DI à DD lorsque le *v.d.* prend place en incise (« Si demanda a ses gens si on ne serroit leans que de pastez. Ma foy monseigneur dient ilz... » 24r) ; le changement de locuteur dans une suite de répliques non marquées autrement (« monseigneur je vous crye mercy jamais ne le feray. Le ferez vous. Nenny monseigneur. Or jurez donc que jamais en eglise quelle qu'elle soit n'entrez. Jurez villain. Et bien monseigneur dist l'autre... » 15v) ; le retour au R après un DD (« Allez coucher en mal repos dont vous venez. Et lors bon mary de se courroucer... » 5r).

Dans ce microsysteme, deux signes paraissent équivalents voire interchangeable : la « / » et la « M », lorsqu'elles précèdent une prise de parole qui ne fait pas de doute, introduite qu'elle est par un *v.d.* en prolepse.

Quant à l'incunable²⁶, le coup d'œil le plus rapide permet déjà de reconnaître un système de ponctuation, sinon plus riche, beaucoup plus abondant. Les signes utilisés sont les suivants : la barre oblique (suivie d'initiale minuscule), le point (suivi de minuscule ou de majuscule), la majuscule seule (non précédée de point)²⁷ ; dans l'imprimé aussi, l'absence du signe de ponctuation en fin de ligne est due à la mise en page : cette contrainte joue de façon encore plus marquée que dans le manuscrit, où le copiste garde une certaine liberté par rapport à l'occupation des marges.

²⁶ Ce n'est que par commodité que je continuerai à l'attribuer à Vérard, alors que la responsabilité du système de ponctuation revient évidemment à l'imprimeur ; la notice du catalogue de la BnF propose une attribution douteuse à « Antoine Caillaut ? » ; remarquons cependant que cette même notice transcrit erronément le colophon : « les cent nouvelles nouvelles... imprimees a paris... par anthoine verard libraire... » ; le « p » barré doit être lu « pour » et non pas « par ».

²⁷ À ceux-ci il faudrait ajouter les lettrines et le crochet adlinéaire : les premières inaugurent chaque nouvelle ; le second précède chaque titre : à l'intérieur du texte, je n'en ai relevé que trois occurrences, aux f. b5r^b, l3v^a et q7v^a.

L'emploi de la « / » paraît très étendu et plus diversifié que dans le manuscrit ; pour ce qui concerne le discours direct²⁸, elle prend place en effet

- après *v.d.*, en prolepse ou en incise : « et il respond/ c'est vostre mary. Mon mary dit elle/ mon mary n'est ce pas » b2r^b ;
- entre deux prises de parole de personnages différents : « et comment l'en pourra l'en tirer/ tres bien madame » b7r^a ;
- entre la fin des échanges verbaux et le retour au récit : « et dit tout hault qu'esse cy/ et le bon homme de soy saulver... » b8r^{b-v}^a ;

et, à l'intérieur même des répliques,

- après TA : « Helas dit elle monseigneur/ or suis je femme deffaicte » b5r^b ;
- avant ou après une interjection : « Or le laissez venir/ par saint Engnan... » b8r^b ; « Voire villain de par vostre deable/ dit monseigneur Thalebot » c1v^b²⁹ ;
- dans une suite de questions dont la dernière est fermée par un point : « Recoingnier monseigneur/ et qui le scauroit faire/ a qui me faudroit il parler pour bien faire ceste besoingne. » b5v^a.

La séquence « . m », moins fréquente, semble représenter une pause équivalente à la barre : après *v.d.* en prolepse (« [sa bonne femme] demande ce quelle bien sçait. qui esse la. » b2r^b ; « et lui dit. dieu gart dieu gart ce bon pescheur de dyamans » b7r^b³⁰) ; c'est sans doute pourquoi on la retrouve à l'intérieur de quelques

²⁸ En dehors des répliques, l'emploi de la barre est aussi très fréquent : après un syntagme ou un complément particulièrement long (« Devant et après ce que mort l'eust destachié de la chayne qui a mariaige l'accouploit/ le bon bourgeois... » b1r^a), entre les mots composant une liste (« peu de disners/ de souppers/ de bancquetz de bains d'estuves/ et autres passetemps... » b1r^b : la barre manque après « bancquetz », en fin de ligne ; « Il fist tantost tirer les bains/ chauffer les estuves/ faire pastez/ tartes/ ypocras/ et le surplus des biens de dieu... » b1v^a ; « maistre pierre/ maistre jehan/ maistre cy/ maistre la » b3v^b), entre les composants d'un couple, quelle que soit leur relation sémantique (« baisiers donnez/ baisiers renduz » b1v^a ; « puis l'ung/ puis l'autre » b2r^a ; « une fois/ deux fois » b2v^a ; « penser/ ne en quelque façon croire » b3r^a), avant *car* (« Il ne mentit pas/ car... » b4v^a).

²⁹ Le doute reste, ici, si la barre *suit* l'interjection ou *précède* l'incise : voir plus haut, [note 25](#).

³⁰ L'équivalence est particulièrement voyante dans la suite de ces répliques : « A quoy le musnier respondit/ dieu gart ce recongneur de cons. » b7r^b.

répliques : « ... et comme une beste aux champs estre enfouy. venez venez avec nous » c3v^a ; « ... vous la m'avez faicte trop longue. il y a plus d'ung mois que vous me faictes ce tour » c8r^b. Exceptionnellement, elle peut prendre place à la fin d'un discours direct (« A cela ne tiendra pas dit madame. si fist partir la compaignie » b6v^b).

Une initiale majuscule non précédée de point peut se situer entre le *v.d.* en prolepse et le début du DD (« ... et luy dist Helas monseigneur » b5r^b) ; surtout elle peut venir signaler le changement de voix à l'intérieur d'un dialogue serré : dans ce cas, d'autres marques (linguistiques : TA, adverbes assertifs ou négatifs, reprises verbales, *v.d.*) concourent à éclaircir l'alternance des locuteurs ; les exemples sont nombreux :

« ... et que me fault il Vrayement m'amy... » b5r^b ; « que respons tu a cecy Monseigneur dit il » c1v^a ; « nennil respondit l'anglois Voire villain... » c1v^b ; « se vous sçavez Et puis dit il au françois » c1v^b ; « Le ferez vous Nennil monseigneur » c2r^b ; « il vous fault venir avec nous Non feray dit l'yvroingne » c3v^a ; « il nous fault aler boire Boire dit il » c3v^a ; « ... dont il vous est plus que de moy Et non ay par ma foy m'amie dit il » c5v^a.

La ponctuation « . M » marque une pause importante dans les sections qui nous concernent ; sont indiqués ainsi :

- le début de DD, quelle que soit la position du *v.d.* : « et dit les beaulx motz quilz s'ensuivent. Ma chiere compaignie... » b2v^b ; « [nostre bonne gouge] ne se monstra meshuy si aspre ne si venimeuse. Comme dit elle villain putier... » b3r^a ;
- à l'autre bout du dialogue, le retour du DD au R : « ce n'est point ceans qu'on doit heurter a ceste heure. Et il heurte pour la tierce fois » b2v^a ;
- le changement de locuteur dans une suite de répliques, lorsque le *v.d.* est reporté en incise : « c'est vostre mary. Mon mary dit elle/ » b2r^b ; « Nennil par dieu. Helas ce sçay je bien m'amy n'en parlons plus pour dieu dist le bon homme » b3r^a.

Si l'on essaie de synthétiser ce qui précède en comparant les collocations et les types de marques dans les deux témoins, on reconnaîtra que :

- les deux frontières du DR (R → DD et DD → R) sont marquées tant dans le manuscrit que dans l'incunable ; les

signes de ponctuation varient cependant : « . M » pour le début du DD dans les deux cas ; alors que le retour au R peut être diversement indiqué : « . M » dans les deux, mais l'imprimé utilise aussi « / » et « . m » ;

- le début de réplique, lorsque le *v.d.* est en prolepse, est très diversement signalé : « / » ou « M » seule se trouvent tant dans le ms. que dans l'imprimé ; Vérard ajoute encore « . m » et « . M » ;
- la reprise de la même voix après incise est indiquée par « / » aussi bien par le copiste que par l'imprimeur ;
- pour les changements de locuteur, fortement marqués dans le ms. par « . M », l'incunable alterne : « / », « M », « . M ».

Avant de conclure, la lecture comparée du même passage dans les deux témoins nous permettra de mesurer l'écart entre les habitudes d'un copiste et d'un imprimeur qui reproduisaient à peu d'années de distance le même texte. Il s'agit du fragment conclusif de la nouvelle 8, où deux nouveaux mariés prennent tour à tour la parole :

manuscrit	Incunable
<p>... dont il [le mari] est tresebahy et courroucé. ¹ Et luy va dire ² m'amyé et pourquoy faictes vous cecy. ³ J'ay bien cause dit elle ⁴ Et aussi quelque maniere que vous facez il ne vous chault gueres de moy. ⁵ vous en avez bien d'aultres dont il vous chault plus que de moy. ⁶ Et non ay par ma foy m'amyé dit il. ⁷ Je n'ayme en ce monde aultre femme que vous. ⁸ Helas dit elle et ne vous ay je pas bien veu après disner tenir voz longues parolles a une femme en la sale en bas. ⁹ on voit trop bien que c'est. ¹⁰ vous ne vous en sariez excuser ne sauver. ¹¹ Cela dit il nostre dame/ ¹² vous n'avez cause de vous en rien jalouser. ¹³ Et adonc luy va tout compter comment... . ¹⁴ Quand nostre homme eut tout au</p>	<p>... dont il est tresebaÿ et courroucé ¹ et lui va dire [fin de ligne] ² M'amie pourquoi faictes vous cecy. ³ J'ay bien cause dit elle/ ⁴ et aussi quelque maniere que vous facez il ne vous chault gueres de moy/ ⁵ vous en avés bien d'autres dont il vous est plus que de moy ⁶ Et non ay par ma foy m'amie dit il/ ⁷ ne en ce monde je n'ayme autre femme que vous [fin de ligne] ⁸ Helas dit elle et ne vous ay je pas bien veu après disner tenir voz longues paroles a une femme en la sale/ ⁹ on voyoit trop bien que c'estoit vous/ ¹⁰ et ne vous en sauriez excuser ¹¹ Cela dit il/ ¹² nostre dame vous n'avez cause en rien de vous en jalouser ¹³ Et adonc lui va tout au long compter comment... . ¹⁴ Quant nostre homme eut tout au long compté sa ratelee/ ¹⁵</p>

<p>long compté¹⁵ sa femme ne reprint que l'ung de ses poins et dist.¹⁶ Comment dit elle/¹⁷ dictes vous qu'elle dist a sa mere que vous aviez couché avec elle.¹⁸ Oÿ par ma foy dit il.¹⁹ Elle luy cogneut tout.²⁰ Par mon serment dist elle²¹ elle monstra bien qu'elle estoit beste.²² Le charreton de nostre maison a couché avecques moy plus de quarante nuiz.²³ mais vous n'avez garde que j'en deisse oncques ung seul mot a ma mere.²⁴ Je m'en suis bien gardee.²⁵ Voire dit il de par le deable²⁶ dame estes vous telle.^{26bis} le gibet y ait part.²⁷ Or allez a vostre charreton si vous voulez²⁸ car je n'ay cure de vous.²⁹ Si se leva tout a coup... (20r-v)</p>	<p>sa femme ne respint que l'ung de ses pointz et dit.¹⁶ Comment dit elle/¹⁷ dictes vous qu'elle dist a sa mere que vous aviez couchié avecques elle.¹⁸ Oÿ par ma foy dit il¹⁹ elle lui cogneut tout.²⁰ Par mon serment dit elle/²¹ elle monstra bien qu'elle estoit beste.²² Le charreton de nostre maison a couchié avecques moy plus de quarante nuyz/²³ mais vous n'avés garde que j'en disse oncques ung seul mot a ma mere/²⁴ je m'en suis bien gardee.²⁵ Voire dit il de par le dyable/²⁶ le gibet y ait part.²⁷ Or alez a vostre charreton se vous voulez/²⁸ car je n'ay cure de vous.²⁹ Si se leva tout a coup... (c5v^{a-b})</p>
---	--

Vingt-neuf endroits sont en cause, ponctués dans l'un et / ou dans l'autre témoin ; en excluant les n. 2 et 8, où l'absence de signe dans Vérard dépend de la mise en page, dans 20 cas sur 27 la collocation du signe de ponctuation coïncide, ce qui représente 74% du total³¹ : parmi ceux-ci, dans 10 le signe coïncide aussi³² ; dans la majorité des 7 restants, la différence peut être expliquée : en 12, la variante porte sur le choix de marquer par la barre soit la présence d'une interjection (manuscrit) soit l'incise (incunable) ; en 15, la présence d'un complément (*sa ratelee*)³³ qui prolonge la

³¹ Cette proportion contraste nettement avec les résultats obtenus par Marchello-Nizia sur la ponctuation d'un fragment du *Jouvencel* de Jean de Bueil dans cinq mss et un incunable, et qui l'ont amenée à constater « la singularité de chaque manuscrit » tant pour la place que pour le type des signes employés (Marchello-Nizia 1978 : 42).

³² Les numéros de ces derniers sont soulignés : 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 24, 25, 27, 29.

³³ Dans notre perspective, il est tout à fait secondaire si la locution *compter sa ratelee* se lisait dans le texte « original » – le complément aurait alors été supprimé (par un saut du même au même ?) dans le manuscrit –, ou si c'est l'incunable qui l'a ajouté. Cf. Di Stefano, s.v. RATELEE : « Dire, compter sa ratelee, son mot, son opinion, son récit » (avec renvoi à *l'Amant rendu cordelier à l'observance d'amour*, éd. par Anatole de Montaiglon, Paris, Firmin Didot, 1881, v. 1146) ; tant *GdfC* (X, 486c, s.v. *rastelee*) que *FEW* (X,96b, s.v. *rastellum*) traduisent le substantif par « récit », « historiette », ce qui convient à la nouvelle XXIV,7 à laquelle ils renvoient, mais n'enregistrent pas la locution ; celle-ci se lit

proposition subordonnée est peut-être à l'origine de l'ajout du signe dans Vérard ; la variante en 26 concerne également une interjection, dont on a vu qu'elle n'est pas toujours marquée par la ponctuation³⁴ ; quant au n. 28, l'imprimeur fait très souvent précéder la conjonction *car* par une barre³⁵. Il est plus difficile de justifier l'absence de tout signe en 19 dans l'incunable et en 21 dans le manuscrit, le retour à la voix du personnage après incise étant normalement marqué dans les deux textes ; quant à 1, la ponctuation forte qui précède le *v.d.* dans le manuscrit est plutôt exceptionnelle³⁶.

Tout cela confirme – certes à une petite échelle, mais qui a toute chance d'être représentative de l'ensemble – que le copiste et l'imprimeur avaient tendance à réagir de la même manière à l'une ou à l'autre composante linguistique du DR, certains lieux « névralgiques » provoquant chez eux l'insertion d'un signe de ponctuation ; évidemment, ceux-ci peuvent différer, et c'est alors, mais alors seulement, que le système individuel intervient.

Notre examen, fondé sur une portion limitée (10%) d'un texte unique, s'avère sans doute trop partiel pour nous permettre d'en tirer des conclusions ; sa légitimité tient néanmoins, me semble-t-il, à deux facteurs : d'une part, le type de texte étudié, où les échanges dialogués entre les personnages constituent une des caractéristiques mêmes du genre³⁷, offre une matière abondante et variée pour l'analyse ; d'autre part, le passage de *medium* du livre manuscrit au livre imprimé permet de comparer fructueusement

bien dans le *DMF* (avec renvoi à *CNN* LXXVI,15), où elle est traduite par « dire pleinement ce que l'on pense ». Le glossaire de l'édition, p. 635, enregistre uniquement le substantif : « un conte, une histoire. Ce qu'on a ramassé avec un râteau ». Si notre occurrence ne se trouve pas dans les répertoires, c'est que leur dépouillement porte uniquement sur le texte du manuscrit.

³⁴ Il faut sans doute tenir compte aussi de la variante textuelle, à savoir de la présence dans le manuscrit d'une question de plus (« dame estes vous telle. »), régulièrement ponctuée quant à elle.

³⁵ Voir *supra*, note 28.

³⁶ Voir les exemples cités *supra* (§ 1.1).

³⁷ Dans la riche production critique sur le rapport entre nouvelle et oralité, mérite d'être signalé l'article de Azuela (1997).

deux rédactions à la fois rapprochées et différentes du même texte³⁸.

Dans le cas spécifique du DR, et du DD en particulier, nous pouvons donc constater que :

- sur le plan linguistique, rien ne diverge entre le manuscrit et l’incunable ; quelle qu’ait été l’histoire de la transmission des *CNN*³⁹, sauf exception les variantes que nous avons relevées d’un témoin à l’autre rentrent dans la transmission normale des textes et ne concernent que sporadiquement le DR ;
- sur le plan (typo)graphique, les systèmes mis en œuvre par le copiste et par l’imprimeur (1) utilisent les mêmes signes, (2) n’ont pas recours à des signes spéciaux pour indiquer le DD, (3) adoptent chacun un système qui, pour irrégulier qu’il soit, manifeste néanmoins certaines récurrences internes.

C’est bien entendu la co-occurrence des deux marquages qui rend reconnaissables et par conséquent interprétables correctement les passages dialogués ; peu importe alors le type de lecture – silencieuse ou à haute voix – que les lecteurs de la fin du 15^e siècle ont pu réserver au manuscrit de Glasgow et à l’incunable : il est en effet indubitable que les deux systèmes en jeu, en se confirmant et se renforçant mutuellement, ne laissent pas de marge au doute. Quant à nous, si les lecteurs que nous sommes, avec des habitudes visuelles codifiées pour ce qui concerne les signes de ponctuation du discours rapporté⁴⁰, ne rencontrent pas de difficulté majeure en lisant notre recueil dans le manuscrit ou dans l’incunable parisien, les raisons tiennent certainement, d’une part, à la continuité des systèmes en cause⁴¹, de l’autre à la collabora-

³⁸ L’orthographe, autre aspect que l’introduction de l’imprimé a imposé à l’attention non seulement des éditeurs, ne nous concerne pas ici.

³⁹ Voir notre [note 19](#).

⁴⁰ Il n’est sans doute pas inutile de rappeler que les deux signes typographiques utilisés de nos jours pour isoler le DD – guillemets et tirets – ne se sont véritablement mis en place qu’au 18^e siècle : voir Laufer (1979) ; Barsi (2008 : 270-273).

⁴¹ Comme l’ont bien dit Koch et Esterreicher (2001 : 591), « un type de communication qui franchit les grandes distances spatiales et surtout temporelles ne fonctionnerait pas si les sujets parlants ne pouvaient s’appuyer sur une grande stabilité des règles et des normes linguistiques ».

tion que nous sommes prêts à assumer⁴² afin de participer à l'élaboration du sens d'une œuvre qui n'a pas fini de nous procurer du plaisir.

Bibliographie

- Les Cent Nouvelles Nouvelles*, Édition critique par Franklin P. SWEETSER, Genève, Droz, 1996.
- Les Cent Nouvelles Nouvelles*, Présentées par Roger DUBUIS, Paris, Honoré Champion (« Traductions des classiques du Moyen Âge »), 2005.
- AZUELA, Cristina (1997) « L'activité orale dans la nouvelle médiévale. Les *Cent Nouvelles nouvelles*, le *Décameron* et les *Contes de Canterbury* », *Romania*, 115, p. 519-535.
- BARBANCE, Céline (1992-1995) « La ponctuation médiévale : quelques remarques sur cinq manuscrits du début du xv^e siècle », *Romania*, 113, p. 505-525.
- BARROIS, Joseph (1830) *Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens*, Paris, Treuttel et Würtz.
- BARSI, Monica (2008) « Il Settecento », in B. Mortara Garavelli (a cura di), *Storia della punteggiatura in Europa*, parte III « La punteggiatura in Francia », Bari, Laterza, p. 267-278.
- BOUCHET, Florence (2008) *Le discours sur la lecture en France aux XIV^e et XV^e siècles : pratiques, poétique, imaginaire*, Paris, Honoré Champion.
- CAPIN, Daniéla (2013) « He, ho, ha, dea intjections, connecteurs ou marqueurs discursifs? Le témoignage des textes en prose médiévaux », *Diachroniques*, 3, p. 95-117.
- KOCH, Peter & CESTERREICHER, Wulf (2001) « Gesprochene Sprache und geschriebene Sprache – Langage parlé et langage écrit », in G. Holtus et al. (éds), *Lexikon der romanistischen Linguistik*, Tübingen, Niemeyer, Band I/2, p. 584-627.
- LABÈRE, Nelly (2006) *Défricher le jeune plant. Étude du genre de la nouvelle au Moyen Âge*, Paris, Honoré Champion.
- LAGORGETTE, Dominique (2004) « Termes d'adresse et verbes de parole en moyen français : une approche pragmatique », in J. M. López Muñoz, S.Marnette et L. Rosier (éds), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, p. 194-203.
- LAUFER, Roger (1979) « Guillemets et marques du discours direct », in N. Catach et J. Petit (éds), *La ponctuation. Recherches historiques et actuelles*, Paris, CNRS, II, p. 235-251.
- LIBROVA, Bohdana (2010) « Le marquage du discours rapporté dans deux manuscrits en prose du 13^e et du 14^e siècles », Communication du IV^e Ci-dit, mis en ligne le 2 février 2010.
- LLAMAS POMBO, Elena (1996) « Écriture et oralité : ponctuation, interprétation et lecture des manuscrits français et de textes en vers (XIII^e-XV^e siècle) », in E. Alonso, M. Bruña et M. Muñoz (éds), *La lingüística francesa : gramática, historia epistemológica*, Sevilla, Grupo andaluz de pragmática, vol. I, p. 133-144.

⁴² Bien que dans une autre perspective, cette forme de coopération qui s'établit à la fin du Moyen Âge entre auteur et lecteur a été bien mise en relief par Florence Bouchet (2008) (voir notamment les chapitres 6, « Autorité du lecteur », et 8, « Le lecteur au contact du livre : l'œil et la main »).

- (2007) « Réflexions méthodologiques pour l'étude de la ponctuation médiévale », in A. Lavrentiev (sous la dir. de), *Systèmes graphiques de manuscrits médiévaux et incunables français*, Chambéry, Université de Savoie, p. 11-48.
- (2008) « Ponctuer, éditer, lire. État des études sur la ponctuation dans le livre manuscrit », *Syntagma*, 2008, p. 131-173.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (1978) « Ponctuation et 'unités de lecture' dans les manuscrits médiévaux, ou : je ponctue, tu lis, il théorise », *Langue française*, 40, p. 32-44.
- (2012) « L'oral représenté en français médiéval : un accès construit à une face cachée des langues mortes », in C. Guillot *et al.* (sous la dir. de), *Le changement en français. Études de linguistique diachronique*, Berne, Peter Lang, p. 247-264.
- MARNETTE Sophie (2006a), « La ponctuation du discours rapporté dans quelques manuscrits de romans en prose médiévaux », *Verbum* 28-1, p. 47-66.
- (2006b), « La signalisation du discours rapporté en français médiéval », *Langue française*, 149-1, p. 31-47.
- MONSONEGO, Simone (1986) « Nous dans le texte narratif au XV^e siècle », *Verbum*, 9, p. 275-302.
- OPPERMANN, Évelyne (2004) « L'emploi du présent de narration dans les séquences introduisant un discours rapporté en ancien français », in J. M. López Muñoz, S. Marnette et L. Rosier (éds), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, p. 204-213.
- OPPERMANN-MARSAUX, Évelyne (2013) « Les interjections en discours direct. Comparaison entre fictions romanesques et fictions dramatiques en moyen français », in C. Denoyelle (sous la dir. de), *De l'oral à l'écrit. Le dialogue à travers les genres romanesque et théâtral*, Orléans, Paradigme, p. 283-300.
- PERRET, Michèle (2008) « Les marques de retour à la narration en français médiéval », *L'Information grammaticale*, 118, p. 22-26.
- ROGER, Geoffrey (2011) *Les cent nouvelles nouvelles : A linguistic study of MS Glasgow Hunter 252*, PhD thesis, University of Glasgow (en ligne).
- ROGER, GEOFFREY (2013) « Direct Speech in the *Cent Nouvelles Nouvelles* : A Linguistic Analysis », *Le moyen français*, 72, p. 143-163.
- ROSSI, Luciano (1981-1983) « Per il testo delle *Cent Nouvelles Nouvelles* : la centesima novella e i racconti dell'acteur », *Medioevo Romanzo*, 8, p. 401-418.
- ROSSI, Luciano (1988) « Pour une édition des *Cent Nouvelles Nouvelles* : de la copie de Philippe le Bon à l'édition d'Antoine Vérard », *Le moyen français*, 22, p. 69-77.
- VELISSARIOU, Alexandra (2012) *Aspects dramatiques et écriture de l'oralité dans les Cent Nouvelles Nouvelles*, Paris, Honoré Champion.